

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## *Procès-Verbal de la réunion du Conseil de Communauté du Mardi 24 Septembre 2013*



L'an deux mil treize, le vingt quatre septembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaients présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT (BAPAUME) – J. STORET (BAPAUME) – Ch. LECTEZ (METZ-ENCOUTURE) – N. CARON (SAPIGNIES)

MM. J.F. LALY (ABLAINZEVELLE) – J. MAHIEU (ACHIET-LE-GRAND) – X. DUQUESNE (ACHIET-LE-PETIT) – H. TABARY (AVESNES-LES-BAPAUME) – Y. MARECHAL (AYETTE) – J.P. DELEVOYE (BAPAUME) – Y. BONNERRE (BAPAUME) – G. CUVILLIER (BEAUMETZ-LES-CAMBRAI) – J.M. PLESSIET (BERTINCOURT) – L. CORBEAU (BERTINCOURT) – P. COLLE (BUCQUOY) – Cl. AUDEGOND (BUCQUOY) – S. NACRY (BUCQUOY) – P. VISENTIN (CHERISY) – J.N. MENAGE (COURCELLES-LE-COMTE) – F. KOLASA (CROISILLES) – J.M. LETELLIER (CROISILLES) – V. GRANDIN (CROISILLES) – J. Ch. DERUE (DOUCHY-LES-AYETTE) – Y. LEDIEU (ECOUST-ST-MEIN) – X. LEROUX (FAVREUIL) – H. COPIN (GOMIECOURT) – L. ANTINORI (HAVRINCOURT) – D. BASSEUX (LE SARS) – J.L. CAPON (LE TRANSLOY) – X. POUILLAUDE (LE TRANSLOY) – B. HIEZ (LEBUCQUIERE) – G. TRANNIN (LECHELLE) – J.P. POUTRAIN (MORVAL) – J. VASSEUR (MORY) – J.M. BLAISE (MOYENNEVILLE) – J. DESCAMPS (RIENCOURT-LES-BAPAUME) – D. BEDU (RUYAULCOURT) – Ch. HEMAR (VAULX-VRAUCOURT) – I. LESAGE (VAULX-VRAUCOURT) – L. GUISE (WARLENCOURT-EAUCOURT) – H. BASSEZ (YTRES)

M. J.F. LALY, absent et excusé, a été suppléé par Mme S. DUBOIS  
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. R. PARSY  
M. J. Ch. DERUE, absent et excusé, a été suppléé par M. M. MARQUIS  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS  
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN,

Monsieur COTTEL remercie les Conseillers Communautaires présents à ce nouveau Conseil de Communauté qui se tient quelques jours après le Conseil de Communauté qui a approuvé les nouveaux statuts de l'Intercommunalité.

Monsieur COTTEL précise que cette réunion était nécessitée par un ordre du jour conséquent qui n'aurait pas pu être présenté sur une seule réunion.

Monsieur COTTEL excuse l'absence de Monsieur DELEVOYE retenu par ses obligations de Président du Conseil Economique, Social et Environnemental à PARIS et propose, sans plus tarder, d'étudier l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire.

En préalable à cet examen, Monsieur COTTEL propose aux Conseillers présents d'avoir un retour sur le projet Vacances-Familles qui s'est déroulé du 03 au 10 août à QUEND-PLAGE et qui a permis à sept familles du territoire, qui n'étaient jamais parties en vacances avec leurs enfants, de bénéficier d'un séjour mis en œuvre et organisé par la collectivité.

Mademoiselle Marion BOUTROY, accompagnée par l'une des mamans présente à ce séjour, détaille le bilan de cette action qui a été menée, pour la première fois, sur notre territoire.

Mademoiselle BOUTROY rappelle au Conseil de Communauté l'objectif de cette action qui visait à permettre à des familles qui n'étaient jamais parties en vacances de partir en vacances et d'être acteurs de la réalisation et de l'organisation de leurs vacances.

Mademoiselle BOUTROY détaille les différents partenaires qui ont participé financièrement et techniquement à ce temps d'animation en remerciant :

- ✓ la Caisse d'Allocations Familiales d'ARRAS qui a contribué financièrement et techniquement et par l'animation des ateliers à la réussite de ce projet,
- ✓ la Maison Départementale de la Solidarité,
- ✓ les C.C.A.S. des différentes communes représentées,
- ✓ l'Association des Chèques-Vacances, puisque que ce projet a été labellisé par cette Association et a bénéficié d'un soutien financier de cette Association.

Mademoiselle BOUTROY précise que ce séjour a été réalisé en autonomie et détaille l'origine des sept familles qui venaient de communes différentes du territoire.

Mademoiselle BOUTROY insiste sur la qualité du séjour qui a été vécu par les sept familles et met en avant la richesse d'une telle expérience qui a permis, pour certaines familles, de se retrouver pour la première fois ensemble, en-dehors du cadre habituel de leur quotidien.

Aline (la maman) témoigne de la richesse de ce séjour et précise la volonté quasi unanime des familles de se retrouver l'année prochaine pour participer à des réunions et, pour plusieurs familles, la volonté de mettre en œuvre, avec l'aide de la collectivité, l'organisation d'un nouveau séjour qui serait pris en charge directement par les familles.

Monsieur COTTEL se félicite de ce résultat et remercie Mademoiselle BOUTROY pour ce bilan.

### **1°/ Diagnostic Social Territorial.**

Monsieur COTTEL propose au Conseil de poursuivre l'ordre du jour en écoutant la synthèse du Diagnostic Social Territorial qui a été confiée au Cabinet E2I et qui vise à mettre en évidence les forces et les faiblesses du territoire en vue de contractualiser à nouveau avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur Luc BELVAL remercie Monsieur COTTEL et présente les deux personnes qui l'accompagnent dans cette restitution : Madame Emilie BOUVIER, Consultante au Cabinet E2I et Madame Karine MORTREUX, Directrice du Centre Régional de Formation de la Petite Enfance.

Monsieur BELVAL rappelle ensuite la méthode de travail qui a été adoptée pour réaliser ce Diagnostic Social en précisant que le Cabinet s'est appuyé sur les différents chiffres issus du recensement de la population et des différents services de l'Etat concernant l'emploi et l'économie.

Monsieur BELVAL indique également que trois Commissions ont été constituées et se sont réunies autour de différents thèmes ayant porté sur le volet « Emploi – Chômage – Insertion » et sur le volet « Vie Associative », permettant de mettre en évidence les forces et les faiblesses du territoire et de dégager les enjeux et les axes de travail du futur Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur BELVAL débute son propos par une photographie du territoire qui, à la suite de la fusion des trois anciennes Intercommunalités, couvre une surface de 374 kilomètres carrés agglomérant 24 674 habitants.

La densité de ce territoire reste faible par rapport à la moyenne régionale, puisque la densité observée est de 66 habitants/km<sup>2</sup> avec des disparités très conséquentes d'un point à l'autre du territoire.

Ce territoire se trouve à l'intersection de plusieurs influences dont celle de la Ville d'ARRAS et l'on observe d'ailleurs, à ce stade, la forte périurbanisation que subissent les communes situées au Nord du territoire, autour de CROISILLES.

Sept bourgs structurent le territoire avec un bourg plus important : BAPAUME, qui assure l'attractivité d'une majeure partie de ce territoire.

Monsieur BELVAL souligne que l'enjeu du territoire est aujourd'hui son identité et sa spécificité vis-à-vis des territoires voisins suite à la fusion des trois Intercommunalités. L'enjeu en interne porte sur la structuration de ce territoire et sur la nécessité pour les services proposés à la population de permettre un maillage du territoire et une prise en compte de sa diversité.

Sur le plan socio-économique, la Communauté de Communes n'est pas homogène et les situations varient de façon considérable en termes d'employabilité entre la zone constituée par les communes de l'ancienne Intercommunalité du Sud Arrageois qui sont fortement déficitaires puisque tournées vers ARRAS, une grosse partie de la population y travaille quotidiennement, le secteur de BAPAUME qui est largement excédentaire et le secteur de BERTINCOURT qui se trouve dans une situation moyenne, mais pour lequel un tiers de la population travaille toutefois à l'extérieur du territoire.

65 % des emplois du Sud Artois sont occupés par des habitants de la Communauté de Communes.

Cette concentration dans l'emploi très variable d'un sous territoire à l'autre entraîne, bien évidemment, des problèmes de mobilité et génère des réponses différentes en termes de services.

Le revenu médiant moyen du territoire est notablement plus élevé que celui du Pas-de-Calais, mais, là aussi, de fortes disparités sont à constater.

BAPAUME reste le principal pôle d'attraction du territoire alors que CROISILLES apparaît comme étant la porte de la C.U.A.

Au niveau de la population et au niveau des activités, deux réalités territoriales cohabitent, l'une située au Sud et à l'Ouest est ancienne, l'autre située au Nord du territoire est en émergence avec des couples urbains qui sont venus habiter à la campagne.

Le taux de chômage reste inférieur à celui du Département. Cependant, on constate, depuis quelques années, une forte augmentation des demandeurs d'emploi longue durée ainsi que des jeunes en situation de chômage.

Les différents acteurs concourant et intervenant dans le champ d'insertion se retrouvent tous réunis à la Maison de l'Emploi et de la Formation qui présente un pôle et une réponse intéressants en termes d'emploi et d'insertion.

Monsieur BELVAL poursuit son propos en détaillant le travail qui a été effectué par la Commission « Vie Sociale et Solidarité », soulignant les thématiques qui sont apparues comme étant prioritaires dans l'analyse faite, avec les problématiques de prévention de la précarité et de la solidarité, les problèmes de parentalité et d'intergénérationnel, ainsi que les problèmes de mobilité.

Deux franges de la population sont plus particulièrement touchées par ces problèmes : les jeunes et les personnes âgées.

Monsieur BELVAL propose de développer différents axes dans la nouvelle contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales d'ARRAS, avec une montée en puissance et un développement de la Maison des Habitants de CROISILLES qui apparaît comme un outil très intéressant au niveau du territoire, un travail sur la parentalité qui pourrait démarrer à partir des écoles et avec les écoles, un renforcement des réponses en termes d'accès aux droits qui pourrait être organisé avec une Association de Consommateurs, la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale qui pourrait permettre de mettre en évidence l'offre existante des différents C.C.A.S. communaux pour laquelle un guide interactif des services de la vie sociale pourrait être bâti.

Monsieur BELVAL souligne également l'expérimentation qui pourrait être organisée autour d'une refondation de la Maison des Jeunes, d'une implication des jeunes dans l'opération « Un Village – Une Histoire » et la capacité d'encourager les jeunes à partir dans le cadre de chantiers internationaux.

Monsieur BELVAL précise que la collectivité pourrait également organiser des Assises de la Jeunesse pour recueillir l'avis des jeunes et impliquer les jeunes dans l'action.

En termes de vie associative et d'offres d'animations locales, Madame BOUVIER et Madame MORTREUX soulignent la difficulté de bénéficier d'un réel état des lieux de l'offre associative.

Madame MORTREUX précise que le dépouillement du questionnaire qui a été adressé aux familles et aux jeunes montre le manque de connaissances mutuelles des réponses associatives du territoire et renforce la difficulté de repérage de l'offre par les usagers et les familles.

Madame MORTREUX souligne que l'Office de Tourisme et les Cyber-Centres offrent des outils d'observation et de communication très intéressants et très importants et qu'ils sont actuellement sous-utilisés.

L'offre d'activités et d'équipements sportifs paraît conséquente, mais souffre d'un manque global de promotion et d'animation.

Il ressort également du questionnaire des familles que les familles sont en attente d'activités en libre-service et d'événements fédérateurs qui sont trop peu nombreux, lorsqu'ils existent.

En matière d'offre d'activités culturelles, la proposition d'activités est ressentie comme étant insuffisante. Des ressources en équipements et en patrimoine restent à mobiliser de façon plus conséquente.

Des besoins ont été recensés pour soutenir la vie associative et la fonction d'animation du territoire. Ceux-ci passeront par la formation et l'appui technique des salariés et des dirigeants bénévoles des Associations, par la mutualisation d'achats et de prêts de matériel

entre Associations, par la promotion des opportunités d'engagements bénévoles ou citoyens, ainsi que par l'organisation d'évènements fédérateurs.

Il apparaît important, en termes de propositions, de développer les outils de communication et de promotion de l'offre de loisirs et de l'offre culturelle, de faciliter l'accès aux activités offertes sur le territoire par l'information et la tarification, de créer une Maison des Associations ou un Office Territorial de la Vie Associative, permettant de devenir le guichet unique en matière de vie associative, d'organiser un Forum ou un Carrefour des Associations, de prendre appui et de saisir l'opportunité de la Réforme des Rythmes Scolaires pour renforcer le partenariat entre Associations et Collectivités Locales.

Pour Madame MORTREUX, l'état des lieux concernant la petite enfance permet d'observer une bonne couverture théorique des besoins d'accueil, puisque, en définitive, le taux de couverture est supérieur à la moyenne départementale.

Cependant, cette couverture est répartie inégalement sur le territoire et donc des besoins se trouvent insatisfaits.

L'offre d'accueil collectif ne répond que partiellement aux besoins de la population.

Un déficit d'offres d'accueil régulier est enregistré, notamment pour des demandes d'accueil à temps pleins.

Les résultats des enquêtes « Familles » ont également démontré une absence de réponse pour des horaires atypiques ou variables ainsi que pour l'accueil d'urgence.

En termes de propositions, une offre d'accueil régulier paraît intéressante à développer sur le territoire, avec une amplitude d'ouverture adaptée pour les multi-accueils de BAPAUME et de CROISILLES. Le développement d'une offre d'accueil collectif occasionnel sur le secteur de BERTINCOURT – HERMIÉS paraît également être une réflexion à envisager.

Concernant les Relais Assistantes Maternelles, il est nécessaire de soutenir et revoir les lieux de permanences et d'ateliers et d'assurer la continuité du service qui a été, un moment donné, un peu abandonnée sur le territoire de BERTINCOURT.

Il serait également intéressant d'identifier des lieux « Enfance – Familles » pour permettre la mise en place d'Ateliers d'Eveil Enfants-Parents et de mobiliser les acteurs pour répondre à des besoins atypiques.

En termes d'Accueils Périscolaires et de Loisirs, Madame BOUVIER précise que l'offre d'accueils périscolaires et de loisirs est jugée satisfaisante, alliant qualité et accessibilité.

Le tissu d'Associations présent sur le territoire semble offrir des activités aux enfants. Cependant, ce tissu n'est pas toujours connu par les parents.

En termes d'Accueil de Jeunes, l'offre est reconnue mais très centralisée, puisqu'une réponse est identifiée par les jeunes sur BAPAUME. Le reste du territoire est un peu orphelin en matière d'activités.

L'offre des séjours est satisfaisante qualitativement, mais se trouve limitée en volume.

Il existe également des équipements et des lieux ressources intéressants pour les jeunes (équipements sportifs et cyber-centres).

En termes de propositions, les questions doivent porter sur le maillage du territoire et sur la facilité d'accès des jeunes, aux services et aux animations, ainsi que sur la réponse aux nouvelles attentes des jeunes, avec des actions décentralisées, ponctuelles, voire percutantes.

Une action devrait également être envisagée pour continuer à renforcer les liens entre les Accueils de Loisirs (6 – 12 ans) et l'Accueil Jeunes.

Des nouvelles formes d'accompagnement, de dialogues et d'animations devront être testées en-dehors des cadres habituels.

En conclusion de ce Diagnostic, Monsieur BELVAL souligne les principes d'actions qui peuvent être dégagés de ce diagnostic avec une intervention de la Communauté de Communes qui doit s'adapter à l'ensemble du territoire, mais en tenant compte de réponses différenciées pour bien répondre aux besoins qui ont été identifiés.

Monsieur BELVAL souligne également la nécessaire valorisation des expériences existantes et revendique un droit à l'expérimentation visant à envisager et à inventer des nouvelles formes d'animations.

Monsieur BELVAL propose également au Conseil de Communauté de réfléchir à la mise en place d'un dispositif de proximité permettant d'informer et d'orienter les habitants, d'envisager la création d'une Maison des Associations et de l'Initiative Citoyenne, d'imaginer un évènement fédérateur qui permettrait de valoriser les ressources locales et de construire l'identité du territoire.

Enfin, il propose de définir un projet commun pour l'éducation et les loisirs des enfants et des jeunes du territoire associant les différents partenaires : Collectivités Locales, Associations, Ecoles, en lien avec la Réforme des Rythmes Scolaires, d'organiser le réseau d'acteurs de soutien à la parentalité, d'impulser le développement d'une offre d'accueil Petite Enfance permettant de répondre aux besoins mal satisfaits (accueils réguliers à temps plein, accueils d'urgence, horaires atypiques ou variables, besoins non permanents).

Monsieur COTTEL remercie Monsieur BELVAL de ce propos et ouvre les débats .

Madame FRUITIER, représentant la Caisse d'Allocations Familiales, souligne les différents questionnements qui émergent à la suite de la présentation de ce diagnostic.

Madame FRUITIER souhaite souligner et nuancer les problématiques de mobilité en précisant que lorsque les jeunes en ont envie, ils arrivent à se déplacer.

Madame FRUITIER s'interroge aussi sur la notion d'ennui des jeunes, en indiquant qu'on peut ne rien faire et ne pas s'ennuyer.

Madame FRUITIER évoque, par contre, les problèmes d'isolement et de solitude qui se font souvent jour auprès des jeunes comme des personnes âgées.

Madame FRUITIER souligne également que la convention d'objectifs signée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a fixé un certain nombre de règles et notamment pour ce qui concerne les Assistantes Maternelles, la règle qui prévaut est celle d'un équivalent temps plein pour 70 Assistantes Maternelles.

Le secteur du Sud Artois semble donc, au regard du nombre d'Assistants Maternelles recensées sur le territoire, en sous effectif d'animation par rapport à cette moyenne nationale.

Pour autant, ceci ne veut pas dire qu'il est nécessaire de recruter des nouveaux moyens si le besoin n'est pas avéré.

Madame FRUITIER souligne également et tient à rectifier une petite erreur relevée au niveau de l'état des lieux de la petite enfance, en indiquant que le territoire est couvert par un Relais Assistants Maternelles sur le secteur de BERTINCOURT, contrairement à ce que Madame MORTREUX a indiqué dans cet état des lieux.

Monsieur COTTEL remercie Madame FRUITIER pour son propos et cette rectification.

Monsieur COTTEL tient à souligner et à relever, suite aux propos du Cabinet E2I, les problèmes de communication, de disparité des actions et notamment la nécessité d'avoir une couverture territoriale de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre, la nécessité d'harmoniser la réponse de la collectivité, d'harmoniser les tarifs et la problématique de l'Accueil Jeunes et des horaires atypiques.

Monsieur COTTEL propose à la Commission Enfance-Jeunesse de se saisir de ces différentes questions pour apporter des réponses à toutes ces questions dans le futur Contrat Enfance-Jeunesse.

Monsieur DUVERGE insiste sur la communication. Il est nécessaire d'être le défenseur de nos forces. Il faut faire savoir ce qui se fait sur le territoire, car le territoire fait déjà beaucoup de choses.

Madame DROMART souligne le lien entre l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes et souscrit pleinement à la proposition d'actions intergénérationnelles initiées par Monsieur BELVAL dans le cadre de l'opération « Un Village – Une Histoire ».

Madame DROMART tient à rappeler les actions du Contrat Educatif Local initiées sur le canton de BERTINCOURT qui permettaient ce travail intergénérationnel, notamment dans le cadre du travail effectué par la Troupe TEKNE.

Monsieur COTTEL souligne également que les Maisons d'Assistantes Maternelles ne fonctionnent pas bien et que les territoires qui ont initié ce type de projet ont rencontré beaucoup de difficultés pour les mettre en œuvre.

Madame MORTREUX acquiesce ce propos, mais souligne que les Maisons d'Assistantes Maternelles pourraient être une réponse à apporter aux besoins d'horaires atypiques.

Après débat, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver les conclusions du Diagnostic Social du Territoire, de confier le soin à la Commission Enfance – Jeunesse de se saisir de ces conclusions et de poursuivre la réflexion en vue de la définition des axes prioritaires et des actions qui seront initiées dans le cadre de la nouvelle contractualisation avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2013/2017.

## **2°/ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de BERTINCOURT**

Monsieur COTTEL rappelle au Conseil de Communauté la démarche initiée par la Communauté de Communes du Canton de BERTINCOURT en vue d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour les 18 communes du canton de BERTINCOURT.

Monsieur COTTEL rappelle le déroulement de la procédure qui a été initiée par l'ancienne Communauté de Communes et précise que cette étude est arrivée à la phase «d'Arrêt-Projet» qui marque la fin de la phase «Elaboration du PLUI» et qui permet d'enclencher une phase plus administrative qui comprend la consultation des différentes personnalités associées et l'enquête publique.

Monsieur GAINCHE rappelle le planning de ce projet et les objectifs arrêtés par la Communauté de Communes du canton de BERTINCOURT qui visaient à aboutir à une approbation de ce Plan Local d'Urbanisme avant la fin de la mandature présente.

Monsieur GAINCHE rappelle également les différentes composantes du territoire ainsi que la réflexion qui a prévalu à l'écriture du projet d'aménagement et de développement durable.

Monsieur GAINCHE précise qu'en termes d'habitat, les services de l'Etat ont accepté, pour les 15 années à venir, une potentialité de constructions de 90 logements sur HERMIES, 90 logements sur BERTINCOURT et 40 logements sur la Commune de METZ-EN-COUTURE.

Pour les autres communes, il n'y a pas de possibilité de constructions en-dehors des dents creuses, c'est-à-dire en-dehors du périmètre aggloméré actuel des communes concernées.

Monsieur GAINCHE souligne toutefois qu'un recensement par les services de l'Etat des possibilités de constructions permet de dégager dans ces 15 communes 401 possibilités de constructions de maisons d'habitation.

Monsieur GAINCHE souligne également le volet réglementaire de ce document qui a initié, par zone, un règlement permettant de détailler les autorisations de constructions et les interdictions ainsi que les différents critères que devront respecter les constructions autorisées.

Monsieur GAINCHE tient à préciser que l'objectif n'a pas été d'avoir un règlement très contraignant, mais de rester souple dans le droit à construire.

Monsieur TRUFFAUX tient à faire observer l'interrogation du monde agricole face au document qui est soumis à l'Arrêt-Projet puisque dans la première phase d'élaboration du document, la zone naturelle d'intérêt faunistique constituée par le Bois d'HAVRINCOURT n'avait pas été classée en zonage N.

Il ressort de l'arrêt-projet, sur les conseils des services de l'Etat, que l'ensemble de la zone identifiée autour du Bois d'HAVRINCOURT a été classé en zonage N contraignant et limitant l'utilisation agricole de ces zones, notamment en termes de constructions.

Monsieur TRUFFAUX précise également que tous les périmètres rapprochés ou éloignés des captages d'eau ont également été classés en zonage N entraînant des contraintes supplémentaires pour l'agriculture.

Monsieur TRUFFAUX souhaiterait que la Communauté de Communes revienne sur cette classification et conserve le zonage initial qui était en A.

Monsieur DELAUTRE tient à souligner, quant à lui, que ce classement en N des périmètres de captage, même s'ils sont éloignés ou rapprochés, permet de garantir et de préserver la qualité de l'eau qui est consommée sur le territoire.

Ces classements permettent également de préserver la ressource en eau qui n'est pas forcément consommée en totalité par notre territoire, puisque nous sommes en amont du bassin versant de l'Escaut.

Monsieur COTTEL soumet au vote l'Arrêt-Projet de PLUI du Canton de BERTINCOURT.

Après délibération, l'Arrêt-Projet est approuvé à la majorité de 43 voix « Pour » - 7 voix « Contre » et 0 abstentions.

### **3°/ Avenant N° 3 – Délégation de Service Public passé avec VEOLIA**

Monsieur COTTEL rappelle au Conseil de Communauté la Délégation de Service Public qui a été mise en œuvre par la Communauté de Communes de la Région de BAPAUME pour permettre le contrôle des Assainissements Non Collectifs des communes concernées par les zonages d'assainissement non collectif sur le territoire de BAPAUME.

Monsieur COTTEL rappelle également la nécessité d'harmoniser les tarifs entre les usagers soumis à cette Délégation de Service Public et ceux qui sont dans le régime de la régie.

Monsieur COTTEL détaille l'avenant N° 3 qui devra intervenir entre la collectivité et la Société VEOLIA.

Monsieur COTTEL précise que la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie et a émis un avis favorable à cet avenant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil de Communauté décide d'approuver l'avenant N° 3 à la Délégation de Service Public passée avec la Société VEOLIA, de prolonger de deux ans la Délégation de Service Public, de fixer à cinq ans la périodicité du contrôle de bon fonctionnement des installations, de fixer les différents tarifs applicables dans la Délégation de Service Public de la façon suivante :

- Pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien, le prix P 10 du contrat de DSP serait équivalent à 70 € HT,
- Pour le contrôle de conception d'implantation des installations d'assainissement non collectif, le prix P 20 serait égal à 46,7290 € HT,
- Pour le contrôle de bonne exécution des travaux d'installations d'assainissement non collectif, le prix P 30 serait égal à 93,4579 € HT,
- Pour le contrôle de diagnostic en cas de cession immobilière, le prix P 40 serait équivalent à 112,1495 € HT,
- Pour les contre-visites de non-conformité du contrôle de bonne exécution, le prix P 50 serait égal à 42,0561 € HT,
- Pour la contre-visite en cas de non-conformité du contrôle après cession immobilière, le prix P 60 serait égal à 280,3738 € HT,
- Pour la seconde contre-visite en cas de non-conformité du contrôle après cession immobilière, le prix P 70 serait égal à 280,3738 € HT.

- de fixer le mode de financement de ces contrôles de la façon suivante :

- Contrôle de conception et d'implantation de bonne exécution des ouvrages ainsi que les éventuelles contre-visites aux propriétaires et à l'acte,
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations facturé par le délégataire de la collectivité, chaque trimestre, et la collectivité facturerait alors 15 € auprès de tous les usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- Contrôle sur demande de cession du bien. Le diagnostic serait facturé directement aux demandeurs.

#### **4°/ Convention avec la Société VEOLIA EAU**

Monsieur COTTEL rappelle au Conseil de Communauté la mise en place d'une redevance pour assurer le financement du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour les contrôles de bon fonctionnement.

Monsieur COTTEL précise que cette redevance a été arrêtée à 15 € par an et par usager du Service d'Eau.

Cette redevance est perçue par les Services d'Eau, précomptée sur les factures des usagers et reversée à la collectivité.

Pour permettre de financer les travaux administratifs liés à cette redevance, Monsieur COTTEL précise que les collectivités concernées sont rémunérées sur le principe de la rémunération versée par l'Agence de l'Eau pour les redevances précomptées par celle-ci.

Monsieur COTTEL détaille les conventions qui doivent intervenir entre la collectivité et la Société VEOLIA pour les communes qui sont gérées par cette Société, dans le cadre d'un contrat d'affermage, notamment pour les communes relevant du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois (SIESA).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver l'avenant à la convention de recouvrement des redevances passé avec la Société VEOLIA EAU, dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif, d'approuver les conditions financières concernant les frais de recouvrement, d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant pour les communes d'ACHIET-LE-PETIT, BANCOURT, BEAULENCOURT, BEHAGNIES, BEUGNATRE, BIEFVILLERS-LES-BAPAUME, BIHUCOURT, FAVREUIL, LIGNY-THILLOY, RIENCOURT-LES-BAPAUME, SAPIGNIES, LE SARS, LE TRANSLOY, VILLERS-AU-FLOS, WARLENCOURT-EAUCOURT.

#### **5°/ Décision Modificative N° 1 – Budget « Développement Economique »**

Monsieur COTTEL rappelle le vote et l'approbation du Budget « Développement Economique » le 15 avril 2013.

Monsieur le Président précise ensuite qu'après vérification des opérations passées en 2011 pour le compte de la Communauté de Communes du Sud Arrageois, la Trésorerie s'est rendu compte qu'il manquait 2 € aux crédits de l'article 1641 « Capital Emprunté ».

Il est donc nécessaire de rectifier cette erreur en procédant à une modification des écritures permettant de prévoir les crédits nécessaires à cette rectification.

Monsieur le Président propose de modifier les écritures de la façon suivante :

#### **Dépenses de fonctionnement :**

- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : - 2,00 €
- Chapitre 67 – Article 678 Autres Charges Exceptionnelles : + 2,00 €

#### **Recettes d'investissement :**

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : - 2,00 €
- Chapitre 16 – Article 1641 Capital emprunté : + 2,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver la Décision Modificative N° 1 du Budget « Développement Economique », d'autoriser Monsieur le Président à modifier les écritures comme proposé.

#### **6°/ Tableau des Emplois – Contrat de 3 mois – Chargé de Mission – Définition d'une politique culturelle**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté l'emploi de Monsieur DELIERE en qualité d'Assistant de Conservation du Patrimoine, dans le cadre d'un poste à mi-temps sur le Musée de BULLECOURT 1917.

Monsieur le Président propose de confier une mission ponctuelle de 3 mois à Monsieur Maxime DELIERE, entre le 15 novembre 2013 et le 15 février 2014, pour mener à bien une étude sur la définition d'une politique culturelle du territoire.

Monsieur le Président précise que cette mission fait suite aux conclusions du séminaire qui avaient identifié l'émergence d'une politique culturelle et la nécessité de réfléchir et de bâtir un projet culturel qui devra s'inscrire dans le cadre du budget 2014.

Monsieur DELIERE serait recruté sur son emploi d'Assistant de Conservation et serait rémunéré sur la base de l'indice brut 325 de la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver cette mission ponctuelle.

#### **7°/ Tableau des emplois – Modification du poste de Chef de Bassin à la Piscine**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le départ de Monsieur COQUERELLE et la nomination de Mademoiselle DEMAILLY en qualité de Chef de Bassin.

Monsieur le Président précise que le contrat de Mademoiselle DEMAILLY arrive à échéance le 30 septembre 2013 et qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de son contrat pour une période d'une année, l'intéressée n'ayant pas satisfait aux examens de la Fonction Publique, elle ne peut être stagiairisée.

Monsieur le Président précise que l'intéressée sera rémunérée en fonction de l'indice brut 325 de la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale, percevra un régime indemnitaire calé en fonction du grade et des fonctions occupés, avec l'attribution d'une Indemnité d'Administration et de Technicité – coefficient 3 et d'une Indemnité d'Exercice des Missions – coefficient 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver la modification apportée au poste de Chef de Bassin de la Piscine, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

#### **8°) Modifications statutaires du Syndicat Mixte AGEDI et demande de retrait de la collectivité**

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes du Sud Arrageois était adhérente du Syndicat Mixte AGEDI.

Ce Syndicat mutualisait les coûts liés à l'informatisation et développait des produits informatiques pour les collectivités.

Pour la Communauté de Communes du Sud Arrageois, le Syndicat Mixte hébergeait le site portail de la collectivité.

Monsieur le Président précise que ce service est devenu obsolète puisque le site portail de la Communauté de Communes du Sud Artois est hébergé auprès de l'Association du Réseau des Villes et Villages Numériques (RVVN).

Monsieur le Président donne lecture de la délibération du Syndicat Mixte en date du 29 août 2013 entérinant diverses modifications statutaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver les modifications statutaires apportées au Syndicat Mixte AGEDI, dans le cadre de la délibération actée par le Conseil Syndical le 29 août 2013, d'approuver la demande de retrait de la collectivité de ce Syndicat Mixte.

#### **9°/ CLE du SAGE de la Sensée – Désignation d'un représentant de la Collectivité**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté l'éclatement du territoire de la nouvelle Intercommunalité autour de quatre Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Monsieur le Président précise que cette particularité géographique est liée à la position très particulière du territoire de l'Intercommunalité sur le Plateau des Collines de l'Artois.

La Communauté de Communes se partage donc entre le SAGE de la Sensée pour la majeure partie Ouest et Nord de son territoire, le SAGE de l'Escaut pour la partie Est de son territoire, le SAGE de la Haute Somme pour quelques communes de la frange Sud de son territoire et enfin le SAGE de la Somme Aval pour quelques communes de la frange Sud également de son territoire.

Monsieur le Président précise qu'à chaque SAGE est attachée une Commission Locale de l'Eau dont la composition est arrêtée par les services de l'Etat.

Cette Commission regroupe différents partenaires institutionnels ainsi que les représentants des Collectivités Locales.

Monsieur le Président donne lecture de l'arrêté préfectoral du 29 août 2013 qui précise la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée.

La Communauté de Communes du Sud Arrageois était représentée dans cette Commission par un membre titulaire.

Suite à la fusion des territoires, la Communauté de Communes du Sud Artois se substitue à la Communauté de Communes du Sud Arrageois. Il est donc nécessaire de désigner le représentant de cette Intercommunalité en remplacement de Monsieur DUE qui assumait cette fonction comme représentant de la Communauté de Communes du Sud Arrageois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Monsieur Gérard DUE est élu représentant de la Collectivité au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée.

Dans le même temps, Monsieur DELAUTRE est pressenti pour représenter la collectivité dans le SAGE de l'Escaut.

Monsieur GUISE est, quant à lui, pressenti pour représenter la collectivité dans le SAGE de la Somme Aval.

### **10°/ Demande de subvention – Projet « Ecrins »**

Monsieur COTTEL présente l'appel à projets qui vise à la création d'Espaces Communs de Ressources pour Innover avec le Numérique dans les Services.

Ce projet intitulé « Ecrins » s'inscrit dans le cadre de la politique régionale de soutien aux territoires ruraux et périurbains en accompagnant ces territoires dans le montage, la coordination et l'animation d'espaces technologiques appelés à devenir des lieux de ressources en technologies numériques, innovantes et émergentes à destination des différents acteurs du territoire, qu'il s'agisse des entreprises, les associations ou le grand public.

Ce nouveau dispositif régional s'inspire du dispositif BOUTIC qui fonctionne déjà depuis de nombreuses années sur les 11 Pays de la région et a pour finalité de donner aux professionnels du territoire les moyens de découvrir les technologies innovantes et émergentes au service du Développement Economique, mais également d'appréhender les nouveaux enjeux liés aux services et aux usages pour les habitants, les associations et les entreprises.

Monsieur le Président évoque ensuite le travail initié par la Commission T.I.C., en partenariat avec l'Institut St Eloi et le Lycée Professionnel de BAPAUME, ainsi que d'autres acteurs qui pourraient prochainement être mobilisés sur ce projet.

Afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention dans les délais requis, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'émettre un avis favorable quant à la candidature de la collectivité concernant cet appel à projets.

Monsieur DUVERGE précise que cet appel à projets permettra à la collectivité d'obtenir 60 % de subvention sur une dépense plafonnée à 30 000 €.

Cette opération pourrait être renouvelable dans le cadre d'une deuxième année pour un second projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver le projet de développement d'un Espace Technologique de Ressources permettant d'innover avec le numérique dans les services, d'autoriser Monsieur le Président à déposer auprès de la Région une demande de labellisation d'un tel outil sur le territoire, de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de la collectivité.

### **11°/ Musée BULLECOURT 1917 – Modification des horaires**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté l'ouverture du Musée de BULLECOURT qui retrace la bataille de BULLECOURT de 1917.

Après 16 mois d'ouverture au public, un point vient d'être fait sur la fréquentation de ce Musée.

Il ressort des chiffres de fréquentation 4 000 entrées payantes, individuelles et groupes confondues, auxquelles il convient d'ajouter environ 1 000 entrées gratuites qui concernaient les jeunes de moins de 18 ans en individuel.

Cette fréquentation engendre une moyenne mensuelle de 312 entrées.

Il a été constaté que cette fréquentation se répartissait de façon très inégale sur l'année avec une période de basse saison qui peut être identifiée sur la période du début du mois d'octobre à la fin du mois de mars et une période de plus haute saison qui pourrait débuter début avril et se terminer fin septembre.

Au regard de cette situation, Monsieur le Président propose de modifier les horaires du Musée pour tenir compte de ces différentes fluctuations du public.

Les horaires pourraient être modifiés de la façon suivante :

- fermeture au public sur la période du 15 décembre au 15 janvier de chaque année,
- création d'une période de basse saison avec une ouverture l'après-midi de 13 heures 30 à 17 heures 30, sur la période courant du 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 31 mars,
- création d'une période de haute saison courant du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre avec une ouverture « public » le matin de 10 heures 00 à 12 heures 30 et l'après-midi de 13 heures 30 à 18 heures 00.

Possibilité de modifier, autour du 11 novembre, les horaires pour arriver à des plages d'ouverture plus conséquentes pour tenir compte des commémorations de la fin du premier conflit mondial.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver les modifications d'horaires apportées à l'ouverture du Musée BULLECOURT 1917.

### **12°/ Musée BULLECOURT 1917 – Modification de la tarification des entrées**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le tarif applicable pour les entrées comptabilisées dans le Musée de BULLECOURT.

Monsieur le Président précise que la gratuité de l'entrée concernant les jeunes de moins de 18 ans ne paraît pas justifiée au regard de la pratique observée dans les musées environnants.

Monsieur le Président propose que la gratuité soit accordée aux enfants de moins de 12 ans et que pour les publics compris entre 12 et 18 ans un tarif de 1,50 € puisse être appliqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver la proposition de modification des tarifs, d'autoriser l'application d'un tarif de 1,50 € pour les entrées des jeunes de 12 à 18 ans, de fixer l'entrée en vigueur de ce nouveau tarif au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

### **13°/ P.P.I.G.E. – Approbation du contrat de licence d'utilisation**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la démarche engagée par la collectivité en matière de développement éolien.

A ce titre, un travail de cartographie important a été entrepris par la collectivité pour engager l'identification des zones favorables au développement éolien.

Pour permettre d'avoir accès aux informations nécessaires, un contrat de licence d'utilisation a été souscrit auprès de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais qui est chargé de mettre en œuvre, pour le compte de l'Institut National de Géographie, une plateforme publique d'informations géographiques.

Monsieur le Président donne lecture du contrat de licence d'utilisation qui permet à trois agents de la collectivité d'être déclarés utilisateurs de cette plateforme d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver la convention de licence d'utilisation passée entre l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais et la collectivité, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce contrat de licence d'utilisation.

### **14°/ Approbation contrat Leasing photocopieur**

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes vient de procéder au changement du photocopieur du siège.

Cette opération a été réalisée début août 2013.

C'est la Société DOCUMENT SOLUTION 62 qui a été chargée de mettre en place le nouveau photocopieur.

Un contrat de location et de maintenance de 36 mois, avec option d'achat, a été signé avec la Société CELEASE de MARSEILLE.

Monsieur le Président précise que le loyer trimestriel s'élève à la somme de 597 € HT, soit 742,54 € TTC.

Le coût copie noir et blanc est de 0,004 € HT alors que le coût copie couleur est de 0,04 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver le contrat de leasing passé avec la Société CEGELEASE de MARSEILLE, d'approuver le coût copie noir et blanc et copie couleur passé avec la Société DOCUMENT SOLUTION 62, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce contrat, de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de la collectivité.

#### **15°/ Adhésion structures associatives professionnelles**

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'émettre un avis favorable sur la proposition d'adhésion de la Collectivité à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et de Régie ainsi qu'auprès de l'Association pour l'Achat dans les Services Publics.

Monsieur le Président précise que l'adhésion de la collectivité à ces deux Associations permettra à la collectivité de bénéficier d'une veille juridique dans les domaines de prédilection des deux Associations.

Monsieur le Président précise que le montant de la cotisation auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et de Régie est de l'ordre de 170 € par an, alors que celui auprès de l'Association pour l'Achat dans les Services Publics est de 260 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la collectivité dans les deux Associations précitées, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces contrats d'adhésion, de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de la collectivité.

#### **16°/ Assurance du personnel – Convention de prélèvement – Contrat DEXIA**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la collectivité a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les risques statutaires du personnel titulaire de la collectivité auprès du Groupe DEXIA SOFCAP.

Afin d'améliorer la réponse administrative entre la collectivité et l'assureur et pour simplifier les démarches, le Groupe DEXIA propose la passation d'une convention de prélèvement pour le paiement des primes d'assurance.

Monsieur le Président donne lecture de la convention de prélèvement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver la convention de prélèvement, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention, de prévoir les crédits nécessaires dans les différents budgets de la collectivité.

#### **17°/ Décision Modificative N° 3 – Budget Principal**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le vote du Budget Primitif le 15 Avril 2013.

Dans le cadre de ce vote, des crédits ont été reportés pour les communes du canton de BERTINCOURT afin de solder les fonds de concours qui avaient été attribués par la Communauté de Communes du Canton de BERTINCOURT à ses différentes communes membres.

Il ressort de l'étude des différents fonds de concours attribués que certains relèvent de dépenses de fonctionnement.

Il s'avère que les crédits reportés n'avaient pas prévu le report de crédits en dépenses de fonctionnement.

Il est donc nécessaire de prévoir des crédits à l'article 657341 pour permettre de solder les demandes qui seront présentées.

Monsieur le Président propose en conséquence de modifier les écritures budgétaires de la façon suivante :

Chapitre 012 – Article 64111 – 020 « Rémunération de personnel titulaire » : - 50 000 €,  
Chapitre 65 – Article 657341 « Subventions de fonctionnement aux communes » : + 50000

€

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver la Décision Modificative N° 3, de modifier les budgets de la collectivité conformément à la demande de Monsieur le Président.

### **18°/ Questions diverses**

Madame CORNIQUET, Maire de VILLERS-AU-FLOS souhaite attirer l'attention du Conseil de Communauté sur le problème posé par une famille dans sa commune en matière de logement d'urgence.

Madame CORNIQUET précise qu'elle se trouve confrontée, dans sa commune, à un problème d'hébergement pour un couple qui vit actuellement dans sa voiture.

Madame CORNIQUET s'interroge sur la possibilité que pourrait avoir la collectivité de créer une compétence en matière d'hébergement d'urgence.

Monsieur COTTEL rappelle que des solutions existent sur le territoire et qu'elles sont traitées par les C.H.R.S. qui ont la charge de répondre à cette question.

Monsieur COTTEL précise que des hébergements d'urgence existent sur le territoire ainsi qu'à ARRAS auprès du C.H.R.S.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.